



Ville
de
LAVAU

Service Urbanisme
Mission Inventaire
du Patrimoine



Palais de Justice, actuellement Hôtel de Ville

Place Général Sudre

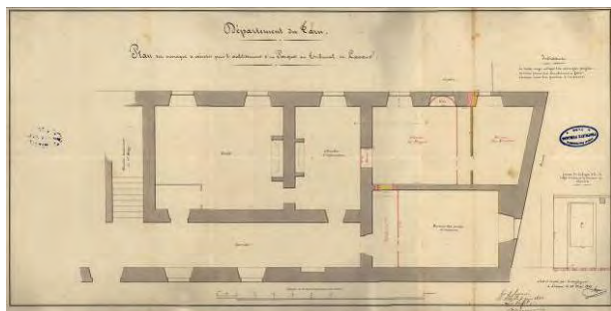


Étude d'inventaire

Céline Vanacker
Septembre 2011



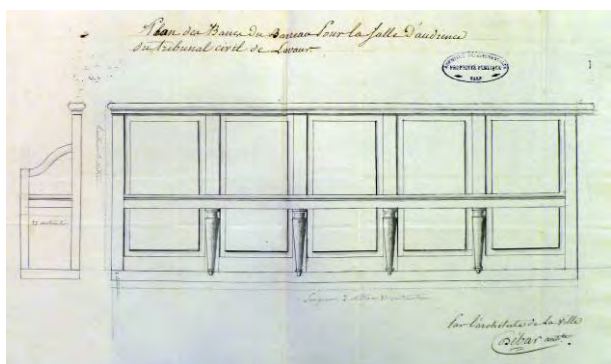
L'ancien collège des Doctrinaires, affecté au Petit séminaire en 1838 (aujourd'hui Lycée Las Cases). Photographie aérienne de 1953 (AD81, 8 FI 140-6).



Plan des ouvrages à exécuter pour l'établissement d'un Parquet au tribunal de Lavaur, mai 1833 (AD81, 4 N 67). Il s'agit ici de l'aménagement d'une aile de l'ancien collège des Doctrinaires.



Hôtel de Clauzade-Mazieux. Hôtel particulier du XVIII^e siècle, puis Hôtel de Ville de 1838 à 2011.



Plan des bancs du barreau pour la salle d'audience du tribunal civil, par l'architecte de la ville Jean Debar, 1839 (AD81, 2 O 140-3). Le dossier concerne la création de deux salles d'audience dans l'hôtel de Clauzade, l'une pour le tribunal civil, l'autre pour la justice de paix.

Éléments historiques

Un nouveau pôle judiciaire.

Lavaur est promue chef-lieu de l'un des 5 districts tarnais mis en place à la Révolution, et transformés par la suite en arrondissements. À ce titre la ville devient le siège d'un tribunal de première instance – comme Albi, Castres et Gaillac - et obtient aussi du département une maréchaussée et des prisons. Par la suite Lavaur devient sous-préfecture (1800), titre conservé jusqu'en 1926. Les premières années du XIX^e siècle sont marquées par les déménagements successifs des nouvelles institutions judiciaires. Le tribunal s'installe après la Révolution dans l'ancien collège des Doctrinaires (lycée actuel), avec la mairie, la sous-préfecture, la bibliothèque, la gendarmerie, le bureau du juge de paix et le bureau de vérification des poids et mesures. Il partage ensuite, avec la mairie et la sous-préfecture, les bâtiments de l'hôtel de Clauzade, achetés par le maire Pierre Séverin Audoy en 1838. Cependant, dès 1837, la municipalité se plaint de cette situation et réclame la construction d'un palais de justice digne d'une sous-préfecture.

Idéalement situé au carrefour des allées et de la route de Gaillac, le quartier Baudrac* est pressenti pour abriter les services d'un nouveau pôle judiciaire. Le département investit une première fois au milieu des années 1830 dans une caserne pour la gendarmerie montée (actuels bâtiments de la régie municipale d'électricité), puis construit peu de temps après des prisons neuves (cinéma Rex, aujourd'hui Le Mylord). Les aliénations de terrains se poursuivent, encouragées par le président du tribunal civil Abrial, et la construction du nouveau tribunal est finalement lancée en 1861.

*Le quartier Baudrac.

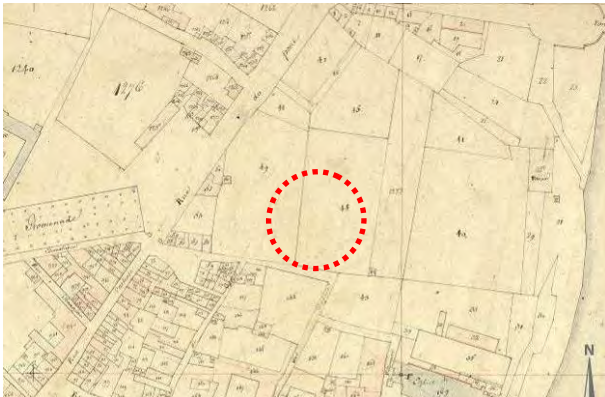
Situé au nord-est de la cité, ce quartier prend le nom d'une source, la *fon de Baudrac*, qui délimite, dès la fin du XI^e siècle, le premier prieuré de Saint-Alain. Situé hors les murs



Plan terrier du palais épiscopal, 1793 (AD81, Q 40).

Avant la Révolution, l'emplacement du futur tribunal est occupé par les vastes jardins potagers de l'enclos épiscopal.

et fossés de la cité médiévale, il est amputé en grande partie au XVII^e siècle par l'implantation du vaste jardin clos des évêques de Lavaur, qui obtiennent des consuls l'aliénation des murailles. À la fin du XVIII^e siècle, le site s'urbanise au nord grâce à la construction du pont Saint-Roch. À la Révolution, l'immense jardin des évêques est démantelé et vendu au titre des biens nationaux. Avec le comblement des grands fossés de ville et l'installation en lieu et place d'une magnifique esplanade plantée, le sort du quartier se décide dans la décennie 1830-1840.



Plan cadastral « napoléonien », 1826. Le site, entre la vieille ville et le quartier Saint-Roch, est encore occupé par des terres et des vignes issues du démantèlement du jardin des évêques.



Emplacement du tribunal projeté et achat des terrains concernés, plan dressé par l'architecte départemental Charles Thomas, juillet 1858 (AD81, 4 N 68).

Le chantier du XIX^e siècle

Après l'acquisition des terrains nécessaires, un premier devis estimatif est proposé par l'architecte du département Charles Thomas, en 1858. Son successeur, Nicolas Adolphe Royer, soumet un nouveau projet en 1860 ([cf documents](#)), après les observations du Conseil des Bâtiments civils. Les travaux commencent en mars 1861, sous la direction de l'entrepreneur Lucien François Fabre. En juillet, la quinzaine d'ouvriers termine les fondations en béton. On commence la pose de la pierre des soubassements en septembre, avec 10 ouvriers maçons et tailleurs de pierre. Pendant ce temps, l'architecte visite les carrières de pierre et les briqueteries environnantes afin de choisir les meilleurs matériaux d'après échantillons. En avril 1862, il y a une trentaine d'ouvriers sur le chantier, dont 4 charpentiers, auxquels s'ajoutent 11 tailleurs de pierre en juillet. Le chantier est retardé à partir d'août 1862, lorsque Fabre quitte le chantier, suite à plusieurs différends avec l'architecte. Les travaux sont alors mis en régie au début de l'année 1863, après la réalisation du rez-de-chaussée. La main-d'œuvre vient ensuite à manquer, les ouvriers préférant rejoindre les travaux mieux rémunérés du chemin de fer, sur la ligne Toulouse-Albi. Il n'y a plus que 7 ouvriers sur le chantier en mars 1863.

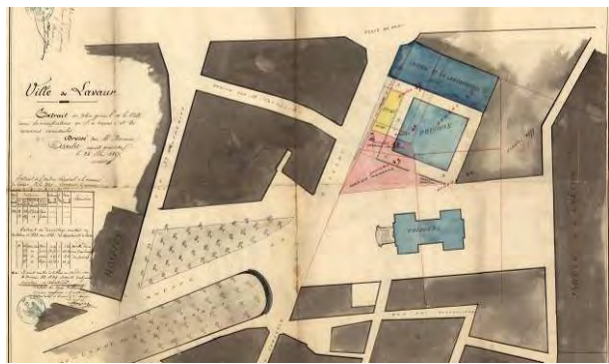
Une seconde adjudication est passée en mars 1864, en faveur d'Henri Imbert, concernant les travaux de second œuvre : menuiserie, serrurerie, marbrerie, zinguerie, tenture, peinture et vitrerie. Le bâtiment est entièrement



Affiche de l'adjudication des travaux à exécuter pour la construction du palais de justice, 1860 (AD81, 4 N 69).



Plan des abords du palais de justice, par l'architecte de la ville Guillaume Aurignac, avec dessin du projet de la porte d'entrée de la prison, juillet 1868 (AD81, 4 N 73).



Plan général dressé par Bernard Assalit, géomètre, juin 1867 (AD81, 4 N 73).



Les abords du tribunal, carte postale du début du XX^e siècle (ML).



Les environs du palais de justice dans les années 1990.

couvert au début de l'année 1865. Après un nouveau ralentissement du chantier, dû un approvisionnement en matériaux de qualité inégale, les travaux se terminent en 1867. Le tribunal prend possession des bâtiments après les vacances de Pâques. L'horloge publique est installée cette même année. Le mécanisme a été commandé à Paul Garnier (Paris), et le cadran à Gustave Fouque (atelier toulousain).

L'urbanisation des abords

L'urbanisation autour du palais renforce l'impression de théâtralité de l'édifice. Tous les alignements autour du palais sont parallèles à ses façades. L'enquête pour l'alignement de la place publique du tribunal (cours de l'Évêché, aujourd'hui allées Ferréol Mazas) débute en 1858. La statue de Las Cases est à un moment prévue pour être établie en face du palais de justice, avant d'être installée dans le jardin de l'Évêché. Vers 1870, la cour devant la prison est fermée par un muret dans lequel s'ouvre un portail aux piliers en brique et pierre (démoli en 1948). À l'est et dans l'alignement est créée la place Vialas, avec un front continu de maisons jumelles vraisemblablement conçues ensemble. L'îlot entre l'avenue Victor Hugo et la rue Sainte-Cécile est issu d'un terrain cédé à la commune par le département pour être bâti. Ce terrain est divisé en 8 sections, et la hauteur maximale des immeubles est fixée entre 7 et 9 mètres, afin de ne pas fournir de vues directes dans la cour de la prison. Les îlots au sud du tribunal, du côté de la ville, s'urbanisent dès le début du XIX^e siècle, après le démantèlement des fortifications. Ils ne prennent cependant leur physionomie actuelle que dans le dernier quart de ce siècle. On note dans ces réalisations de beaux exemples d'immeubles à logements. La construction de la Caisse d'Épargne est quant à elle achevée en 1897.



L'ancienne salle d'audience avec son mobilier (aujourd'hui salle du conseil municipal).



La salle des pas perdus (aujourd'hui salle de réceptions et de mariages).

Un balcon sur la ville

Stratégiquement positionné entre les allées et le grand jardin, le tribunal constitue dès le milieu du XIX^e siècle un formidable balcon sur la ville. Son haut perron, véritable terrasse, et sa majestueuse volée d'escalier en pierre sont régulièrement utilisés à l'occasion de festivités et rassemblements



Congrès Eucharistique en mai 1929, bénédiction de clôture après la procession du Très-Saint-Sacrement (SAL).



Le marché aux oies devant le tribunal, carte postale du début du XX^e siècle (ML).

Le tribunal en fonction

Le tribunal civil départemental de l'arrondissement de Lavarat devient tribunal de première instance en 1800. Il est compétent tant en matière civile - sur les questions intéressant les biens et personnes - qu'en pénal pour les affaires et délits. À sa tête siège le président, assisté de 3 juges et d'un greffier. À ses côtés, le parquet est représenté par le procureur qui, à la faveur des régimes, aura le titre de procureur du Roi, procureur impérial puis procureur de la République. Entre 1800 et 1950, c'est donc tout un personnel de magistrats et d'auxiliaires de justice qui gravite autour du tribunal varéen : procureur, juges, huissiers, avoués, avocats, auxquels s'ajoutent les représentants de la justice de paix, présents à Lavarat depuis la Révolution. Les annuaires et calendriers mentionnent ainsi 23 personnes en 1825, 27 en 1850, 25 en 1875 et 19 en 1900. La ville compte également 3 études notariales tout au long de la période. Pourtant, avec la baisse du contentieux enregistré pour des raisons économiques et démographiques dans la première moitié du XX^e siècle, le tribunal de Lavarat perd un peu de son rayonnement.

La suppression de la sous-préfecture varéenne en 1926 annonce le déclin du tribunal de Lavarat. Celui-ci est d'ailleurs suspendu et transféré à Castres entre 1926 et 1930, et les prisons départementales sont baillées à enchères en 1929. Malgré de gros travaux de rénovation conduits en 1945, les craintes de suppression du tribunal se précisent l'année suivante dans le cadre du projet de réforme judiciaire. Sauvée, l'institution va perdurer, mais sous une forme très allégée. En 1959, les bâtiments sont rachetés par la ville qui investira dans d'importants travaux de façades au début des années 1980. Considérablement diminué, jugeant peu, le tribunal de Lavarat est définitivement supprimé en janvier 2010 dans le cadre de la nouvelle réforme judiciaire.



La façade avant travaux.



La façade principale aujourd'hui.



Façade latérale sud.



La façade latérale sud aujourd'hui.



La façade postérieure aujourd'hui.

Le nouvel Hôtel de Ville

À la suite de la fermeture du palais de justice, il a été décidé de transférer la mairie dans l'ancien palais de justice, propriété de la commune depuis 1959. Les 1820 m² de surface, précédemment occupés à l'étage par le tribunal et au rez-de-chaussée par le centre communal d'action sociale et diverses associations, ont été intégralement redistribués. L'aménagement intérieur a respecté autant que possible le parti pris distributif basé sur une rigoureuse symétrie. Profitant de l'existant, chaque pièce a trouvé une nouvelle fonction. Au rez-de-chaussée, accessible par les deux portes latérales, le vestibule est devenu l'accueil, et les autres pièces des bureaux (services de l'état civil, de l'urbanisme, du personnel, des affaires scolaires, des élections, et des finances). Des salles de réunions sont aménagées au centre. À l'étage, la salle d'audience accueille la salle du conseil municipal, et devant elle, une vaste salle de réceptions et de mariages remplace l'ancienne salle des pas perdus. En prolongement de la salle du conseil se trouve le bureau du maire. Les bureaux du premier adjoint, de certains élus, du directeur de cabinet, le secrétariat du maire et du premier adjoint sont aussi au premier étage, ainsi que ceux de la direction générale des services et de la communication. Les travaux, qui ont débuté en mars 2010, ont d'abord concerné un traitement des couvertures et des façades. Les pierres abîmées ont été reconstituées avec un mortier de ragréage, et les panneaux enduits piqués et refaits à neuf. Toutes les menuiseries, portes et fenêtres, ont été restituées à l'identique, en y intégrant les techniques d'isolation actuelles. Certaines grilles en ferronnerie ont été remployées. À l'intérieur, un traitement des sols a redonné leur éclat aux carrelages en briques marneuses, alternativement rouges et jaunes. La plupart des cheminées en marbre ont été conservées, ainsi que le garde-corps de l'escalier d'honneur et les lambris en sapin.

Description

La diffusion d'un modèle.

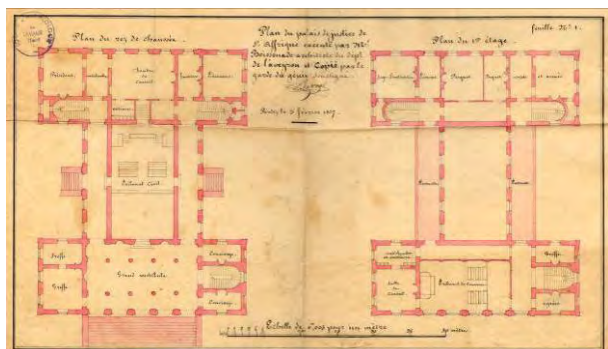
Le programme de la construction du palais est fixé en 1857, par délibération des membres du tribunal civil ([cf pièce justificative](#)). Des corridors ou galeries devront desservir les grandes salles, destinées à l'audience et aux pas perdus, ainsi que les différents bureaux. En 1859, le propos de M. Duc, membre temporaire du Conseil Général des Bâtiments civils, exprime bien le projet confié à l'architecte : « *Le programme, qui est en réalité celui d'un simple tribunal civil, fournit dans ces conditions restreintes une heureuse occasion pour un architecte, d'élever un édifice d'une architecture simple, monumentale, et dégagée des exigences de l'habitation* ». L'architecte opte pour une conception classique, avec un plan en H et de nombreux axes de symétrie. Cet équilibre parfait évoque l'impartialité de la justice. Ce choix est vraisemblablement issu de modèles types* diffusés sur tout le territoire. L'architecture constitue une composante essentielle de l'image de la justice. Avec la décoration, elle sert le cérémonial judiciaire et conditionne l'auditoire.

*Le programme architectural :

Le programme des palais de justice, déjà en germe à la fin du XVIII^e siècle, se précise dans le courant du XIX^e siècle en fonction de la nécessité d'exprimer architecturalement l'ordre judiciaire et le droit. La référence au temple grec s'impose rapidement. Des précis d'architecture fournissent des modèles économiques et fonctionnels pour chaque type d'édifice public civil.

Les matériaux.

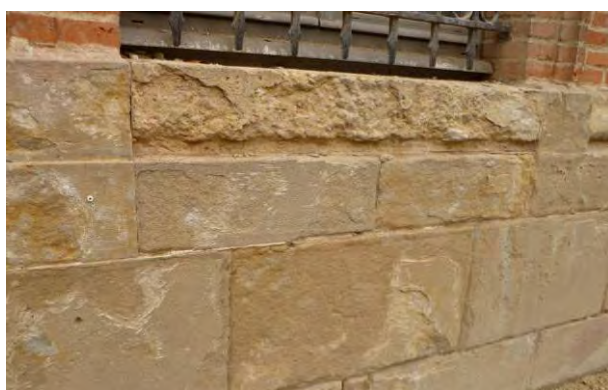
Le devis du 21 août 1860 indique l'origine des matériaux qui servent à la construction. Ceux concernant le gros œuvre sont issus des environs de Lavar. Pour réaliser le mortier, le sable provient de l'Agout; et la chaux hydraulique des fours de Saint-Martin près de Briatexte.



Projet de palais de justice de Saint-Affrique (Aveyron), février 1857 (SAL). Ce plan caractéristique, conservé dans les archives de Lavar, témoigne de la diffusion de certains modèles.



Vue aérienne de 1953 (AD81, 8 Fi 140-7).



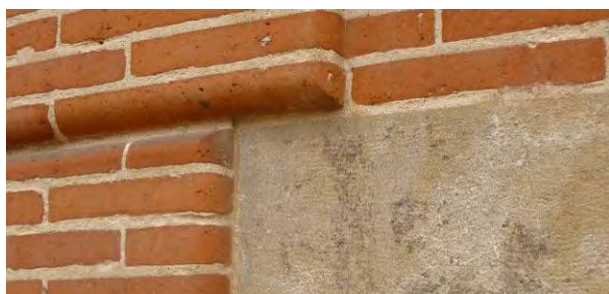
Soubassement en pierre de taille.



Maçonnerie de brique, encadrement de fenêtre en brique taillée, modénature en pierre de taille, et trumeaux en maçonnerie de moellons et briques, destinée à être enduite.



Fronton en pierre de taille reposant sur des consoles.



Briques taillées et **pierre de taille** bouchardée et ciselée.



Carreaux de marne (terre argileuse légère, de qualité supérieure).



Fosse d'aisance.



Plafond en plâtre sur lattes de sapin.

Les briqueteries des environs de Giroussens fournissent des briques ordinaires ou taillées. Les moellons ou pierres à bâtir, en grès bigarré, sont acheminés des carrières des *Houstaletz* (Les Oustalets, commune de Fiac). L'escalier extérieur et le dallage du perron sont aussi réalisés avec cette pierre. La pierre de taille de Castres, un grès plus tendre et homogène (sans doute de Navès), est réservée aux éléments de modénatures, aux ornements et aux marches de l'escalier intérieur. Pour assurer la solidité d'un édifice isolé, l'architecte prévoit un chaînage en fer sur tous les murs, au niveau des corniches, assemblé avec des ancrés. Lors du chantier de la nouvelle mairie, les fosses d'aisance ont été aperçues. Elles étaient maçonnées en moellons, et voûtées en brique.

À l'intérieur, le carrelage est réalisé en carreaux de marne rouges et jaunes, taillés à joints vifs et posés en diagonale. La quincaillerie d'origine sortait des fabriques de M. Bricard à Paris (célèbre entreprise créée en 1782), et le devis précise qu'elle devait être « *de premier choix, et tous les objets marqués aux initiales S. T.* ». Des tentures en velours grenat et vert décoraient les cabinets du président, du juge d'instruction, du procureur impérial, du greffier et de la salle du conseil. Les bureaux principaux possédaient des cheminées : marbre vert de Sicile pour la chambre du conseil, marbre Portot d'Italie pour les cabinets du président, du juge d'instruction, du procureur impérial et du greffier. Pour les autres cheminées, le matériau était de la brèche brune ou claire, bleu d'Aspin, noir de Belgique, Ste-Anne de Flandre, petit Antique, ou encore Henriette de Boulogne. La grande salle d'audience était chauffée grâce à deux calorifères en tôle vernis provenant d'ateliers parisiens.



Cheminée en marbre vert de Sicile dans la chambre du conseil. **Escalier** principal, permettant l'accès du vestibule à la salle des pas perdus, et sa rampe en fonte.



Fenêtre à chambranles à crossettes, surmontée d'un larmier. **Porte** secondaire à arc segmentaire.



Vestibule avant travaux.

Une architecture caractéristique du Second Empire.

Le tribunal est un bel exemple d'architecture publique du Second Empire (1852-1870). Les formes et l'ornementation sont issues du classicisme français.

Les façades mêlent pierre de taille, brique, et trumeaux enduits. Le rez-de-chaussée est traité avec des assises égales de brique et pierre alternées, au-dessus d'un soubassement en pierre de taille. Les chaînes d'angle sont marquées par des briques en saillie, arrondies sur leurs contours. Les portes d'entrée secondaires sont couvertes d'arcs segmentaires (en segment de cercle), alors que les baies rectangulaires, aux chambranles à crossettes, sont surmontées de larmiers saillants. Des bandeaux marquent les niveaux des planchers et des appuis de fenêtre. La façade principale est avancée par le large perron et sa volée d'escalier. Les parties hautes sont couronnées de frontons triangulaires.

La distribution intérieure est rigoureusement pensée. Le corps de bâtiment central concentre les salles les plus vastes, tandis que les ailes orientale et occidentale, distribuées par des galeries longeant ce corps central, accueillent les divers bureaux et dépôts. Au rez-de-chaussée, le plafond du vestibule est supporté par 8 colonnes doriques. L'escalier d'honneur se place au nord de l'aile occidentale. Cet étage présente une large pièce rythmée par des pilastres, et des portes surmontées d'entablements et de frontons curvilignes (salle des pas perdus). La salle d'audience possède un lambris en sapin d'assemblage à petits cadres, et un éclairage direct par les fenêtres hautes.

Un décor symbolique

La décoration extérieure est l'oeuvre du sculpteur Aristide Belloc, originaire de Perpignan. Ce dernier utilise les symboles de la justice pour le couronnement de la porte d'entrée, avec les Tables de la Loi (inscription « CODE DES LOIS ») au centre, encadrées de deux figures féminines symbolisant la Loi (le glaive) et la Justice (la balance). Celle de gauche tient un papier sur lequel est inscrit « ARRÊT DE LA COUR ». En dessous, des guirlandes entourent une tête de lion, symbolisant la force. Les pilastres de la façade principale sont couronnés de 4 chapiteaux composites, et l'horloge placée dans le fronton est encadrée par un cartouche et des rinceaux.



Décor de la façade principale.



Chapiteau composite (mélange des ordres ionique – volutes – et corinthien - feuilles d'acanthé).



Figure casquée représentant la Loi, tenant un glaive à lame ondulée et un rouleau sur lequel est inscrit « ARRÊT DE LA COUR ».



Figure de la Justice portant la balance de Thémis. Au-dessus d'elle, la main de Justice.



Tête de lion, symbole de puissance et de force, et guirlandes.

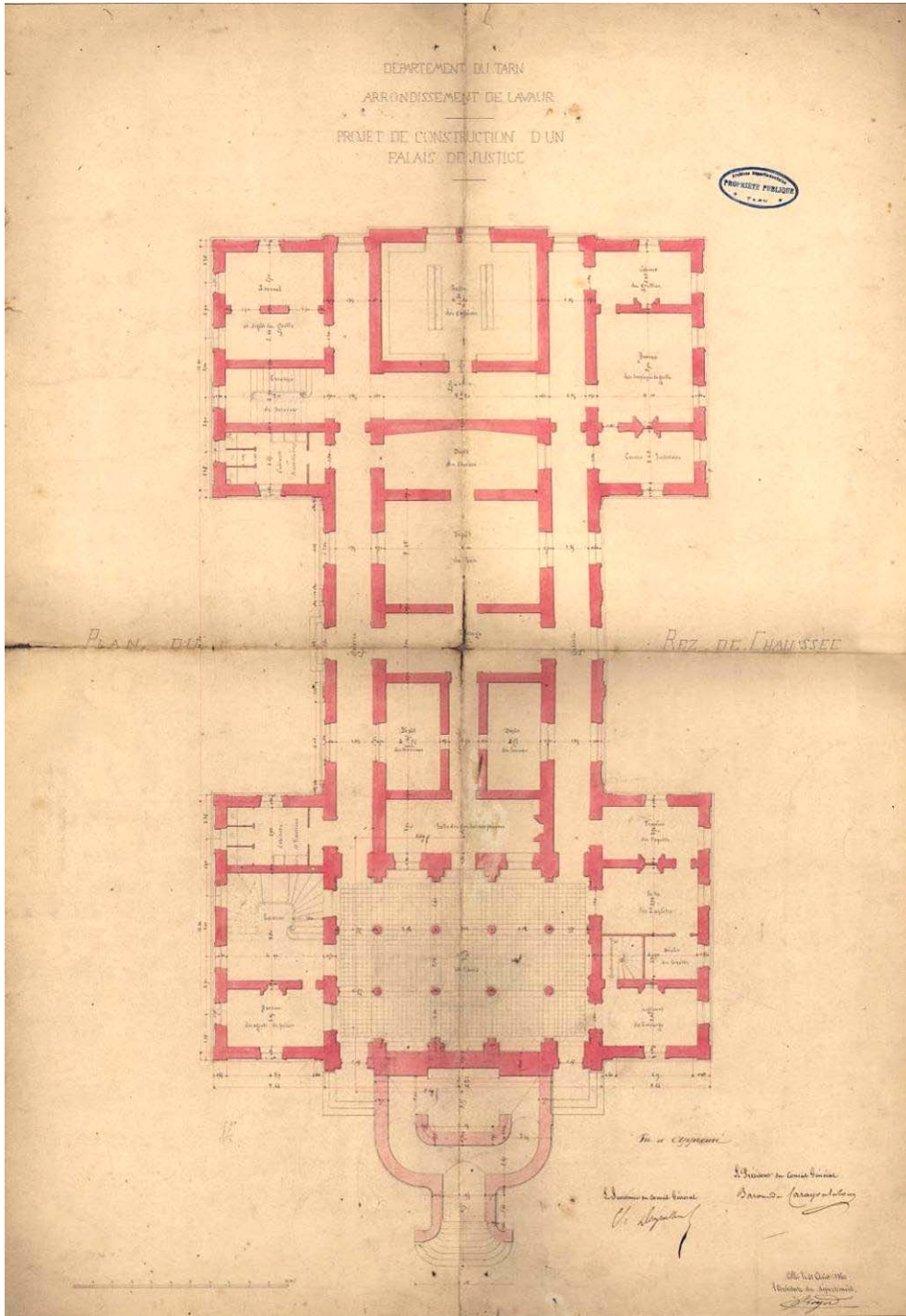


Encadrement de l'horloge : frise d'oves, de perles et de feuillages. Corniches à modillons.

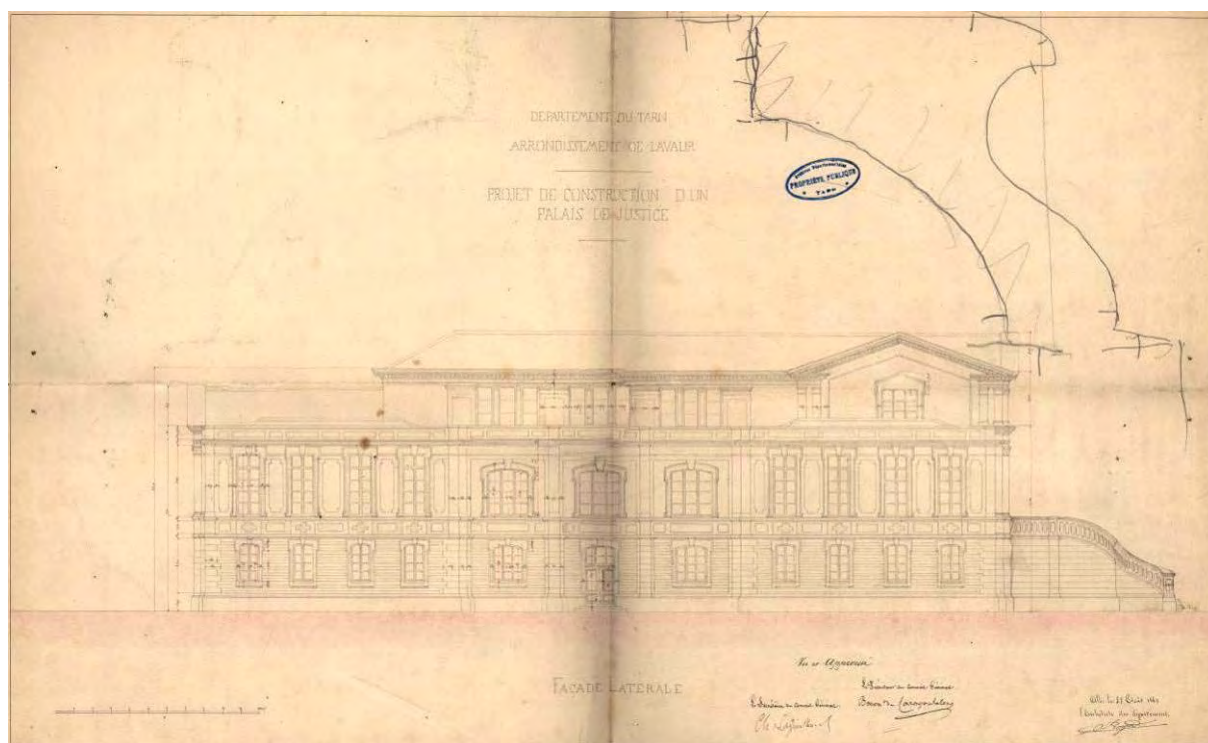
Documents

Plans accompagnant le détail estimatif d'août 1860, par l'architecte départemental Nicolas Adolphe Royer (AD81, série 4 N).

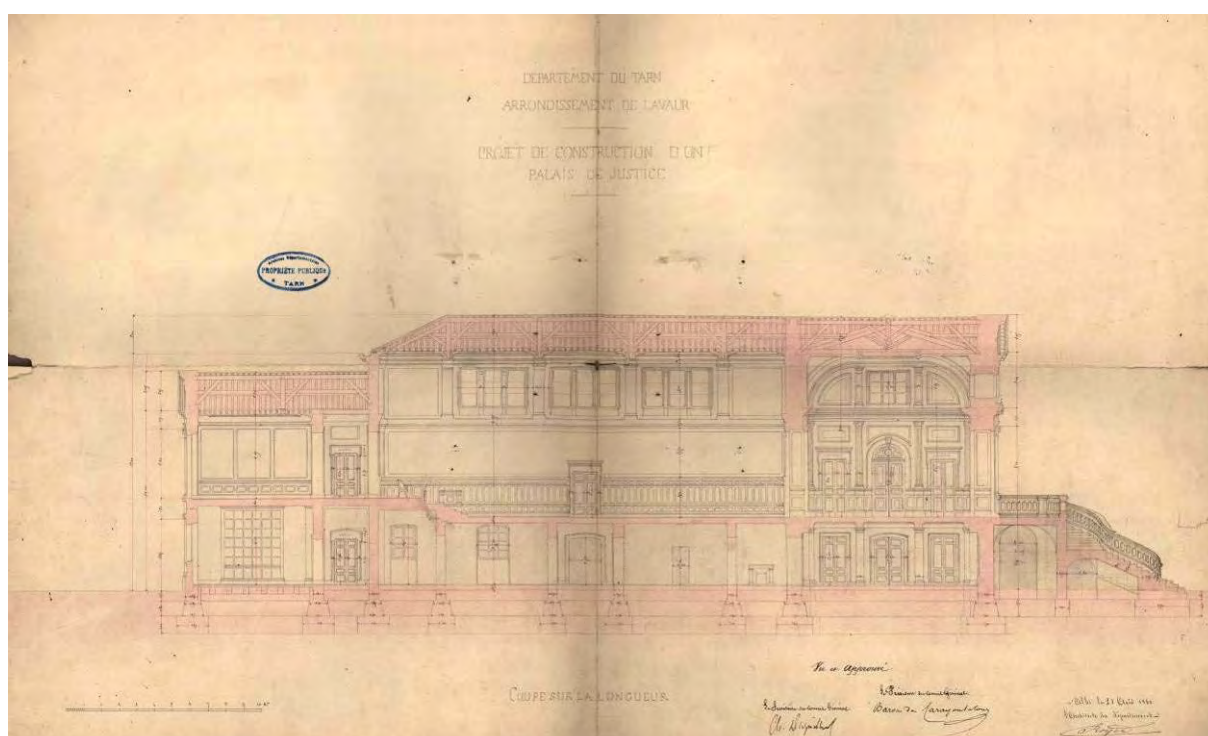
La comparaison de ces documents au bâti tel que réalisé montre les simplifications apportées tout au long du chantier. Les différences se situent surtout dans le détail des modénatures et ornements, ou des formats d'ouvertures. En revanche, la disposition initiale du perron, avec un degré courbe, n'a pas été retenue.



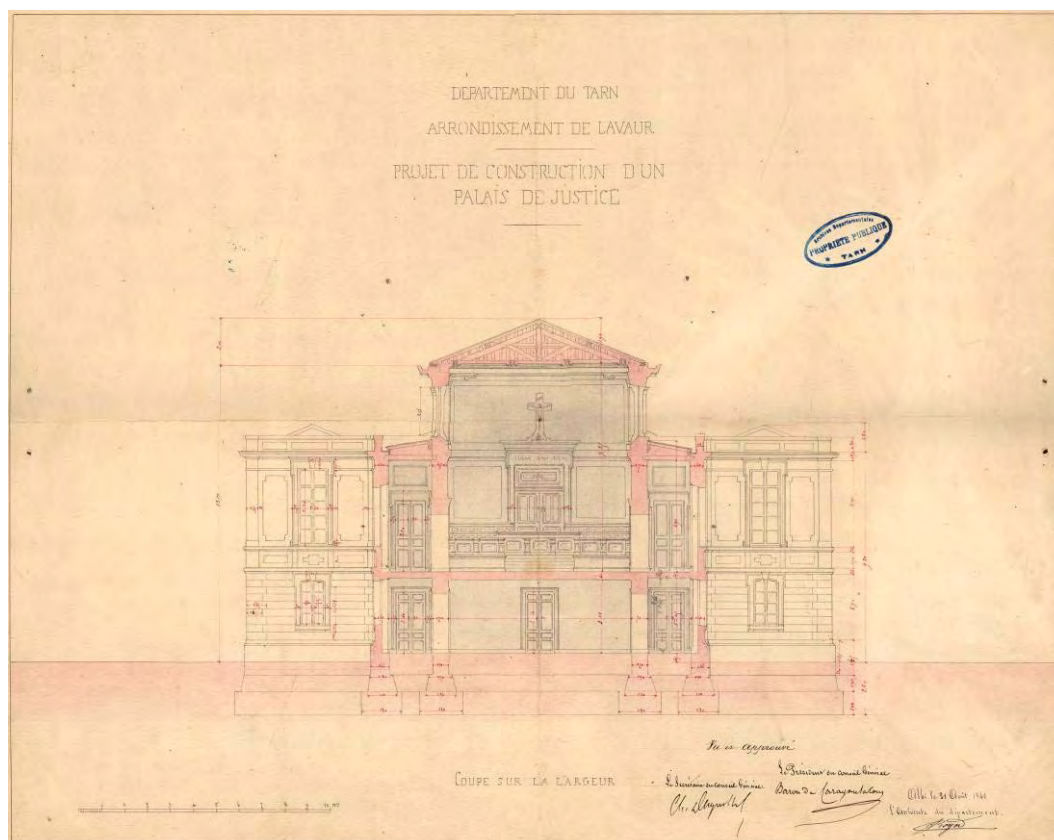
Projet de plan pour le rez-de-chaussée (AD81, 4 N 69). Au centre se trouvent les salles de dépôts et d'archives, tandis que les ailes sont occupées par les bureaux et logements.



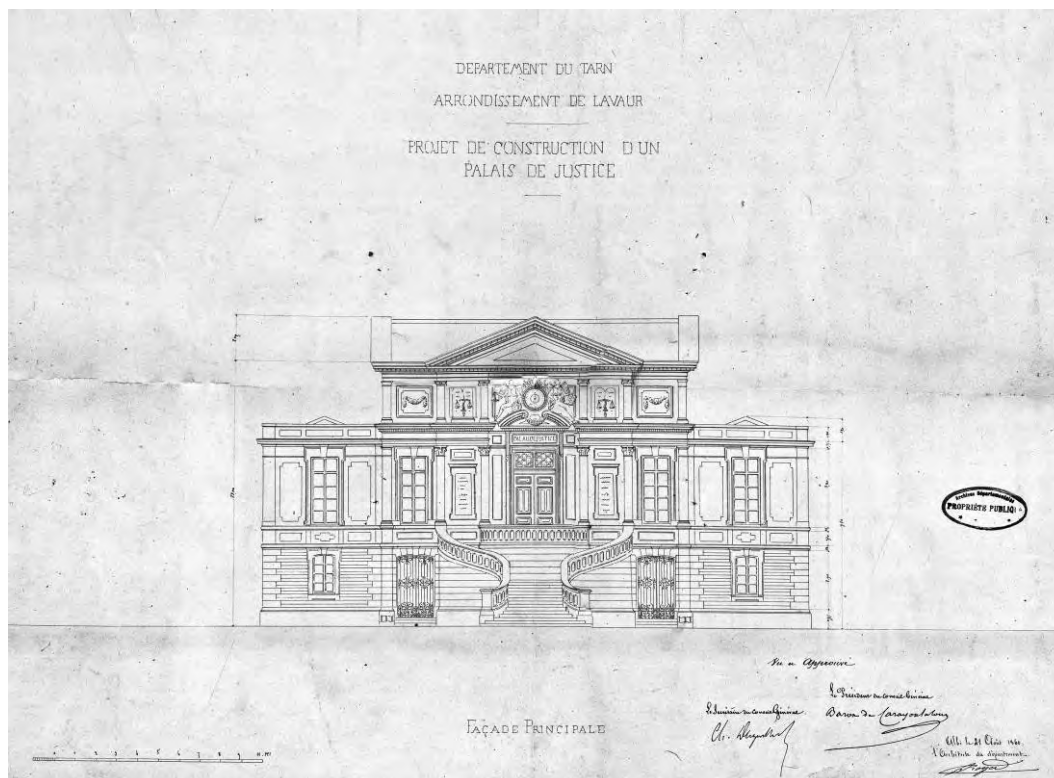
Projet pour la façade latérale (AD81, 4 N 68).



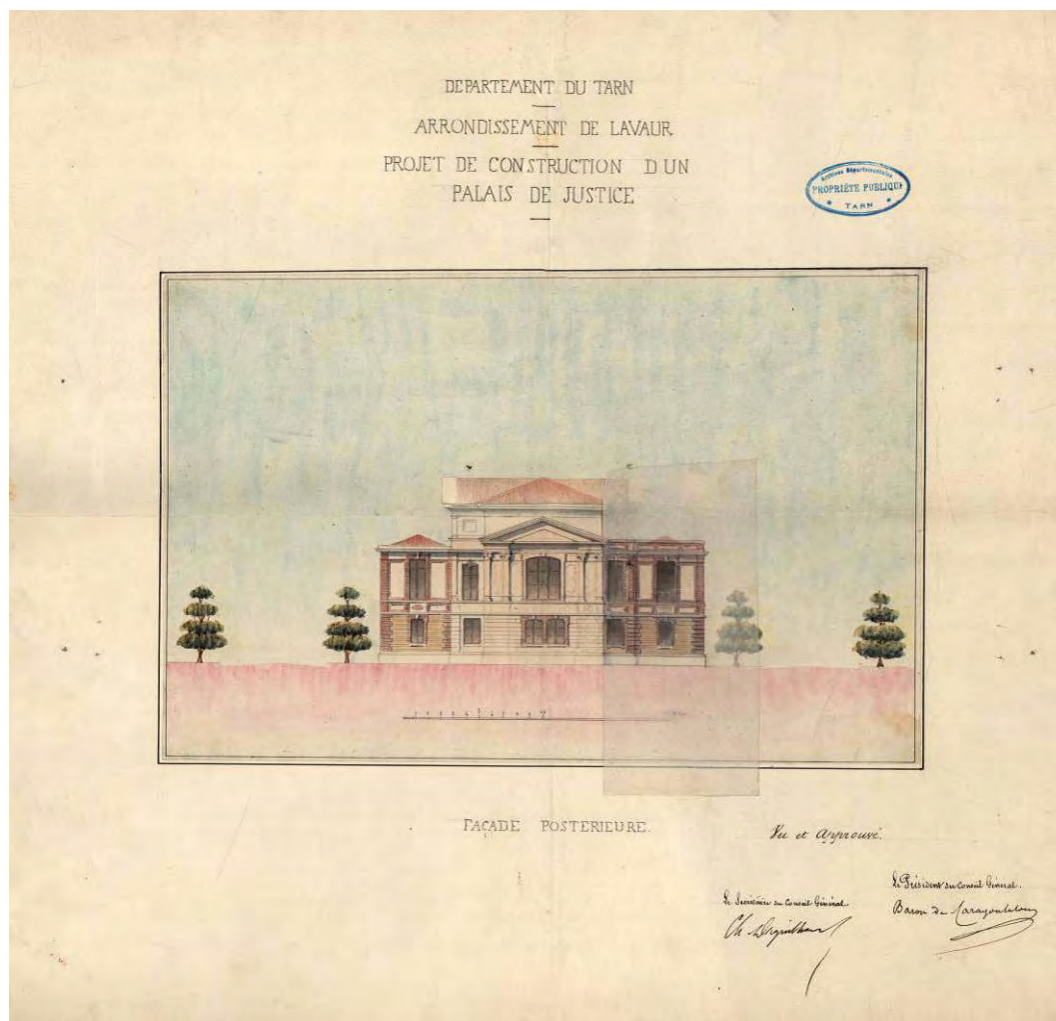
Projet de coupe sur la longueur (AD81, 4 N 69).



Projet de coupe sur la largeur (AD81, 4 N 69).



Projet pour la façade principale par l'architecte départemental Nicolas Adolphe Royer, août 1860 (AD81, 4 N 68).



Projet pour la façade postérieure (AD81, 4 N 71).

Pièce justificative

AD81, 4 N 68

Programme pour la construction d'un palais de justice à Lavour (Tarn), 22 janvier 1857

Cet édifice devra se composer :

- 1 d'une salle des pas-perdus précédant la salle d'audience.
- 2 d'une salle d'audience pouvant contenir, pour la partie affectée au public, au moins 400 personnes.
- 3 d'une chambre du conseil à proximité de la salle d'audience.
- 4 d'un vestiaire pour MM. les Magistrats.
- 5 d'un cabinet pour M. le Président.
- 6 du Parquet devant se composer d'une pièce pour le Parquet, d'une pour les archives et bibliothèque du Parquet ; (cette pièce servira en même temps de salle d'attente pour le cabinet de M. le Procureur impérial) d'une pour le cabinet de M. le Procureur impérial.
- 7 du Greffe devant se composer de deux pièces, l'une pour le greffier et commis et l'autre pour les archives.

- 8 d'un cabinet pour M. le Juge d'instruction, avec une pièce d'attente pour les témoins à entendre dans les instructions
- 9 d'un petit cabinet attenant pour les pièces de conviction
- 10 d'une salle de témoins en matière correctionnelle
- 11 d'une pièce pour le casier judiciaire
- 12 d'une salle pour les enquêtes
- 13 d'une chambre pour MM. les avocats et avoués, pouvant également servir de vestiaire
- 14 d'une pièce servant à déposer les armes saisies ou confisquées
- 15 d'une chambre pour les huissiers pouvant servir aux gendarmes conduisant les prévenus
- 16 d'un logement pour le concierge
- 17 des latrines
- 18 de bûcher

Faire en sorte que toutes les pièces soient desservies au moyen de corridors ou galerie.

Cet édifice devra avoir un jardin affecté à MM. les Magistrats.

Le présent programme a été, par délibération, arrêté par tous les membres composant le tribunal civil de Laval, pour être transmis à Monsieur le Préfet du Département du Tarn, conformément aux instructions qui ont été données à Laval le vingt-deux janvier 1857,

[signatures]

Sources

Archives Départementales du Tarn (AD81) :

- 4 N 67 : baux à loyer. Travaux exécutés au parquet [ancien collège des Doctrinaires]. An VIII-1857
- 4 N 68-70 : construction d'un palais de justice. Devis estimatifs. 1857-1867
- 4 N 71 : affaire Fabre. 1862-1872
- 4 N 72 : affaire Imbert. 1869-1870
- 4 N 73 : échange de terrains vacants aux abords du palais de justice entre le département et la commune de Laval. 1868-1873
- 4 N 74 : vente de matériaux et d'objets mobiliers. Chauffage de la salle d'audience. Réparations d'entretien. Inventaire du mobilier. 1873-1934
- 2 O 140-3 : autres bâtiments et équipements [hôtel de Clauzade]. 1807-1936

Archives communales de Laval :

M art.197 : horloge du tribunal

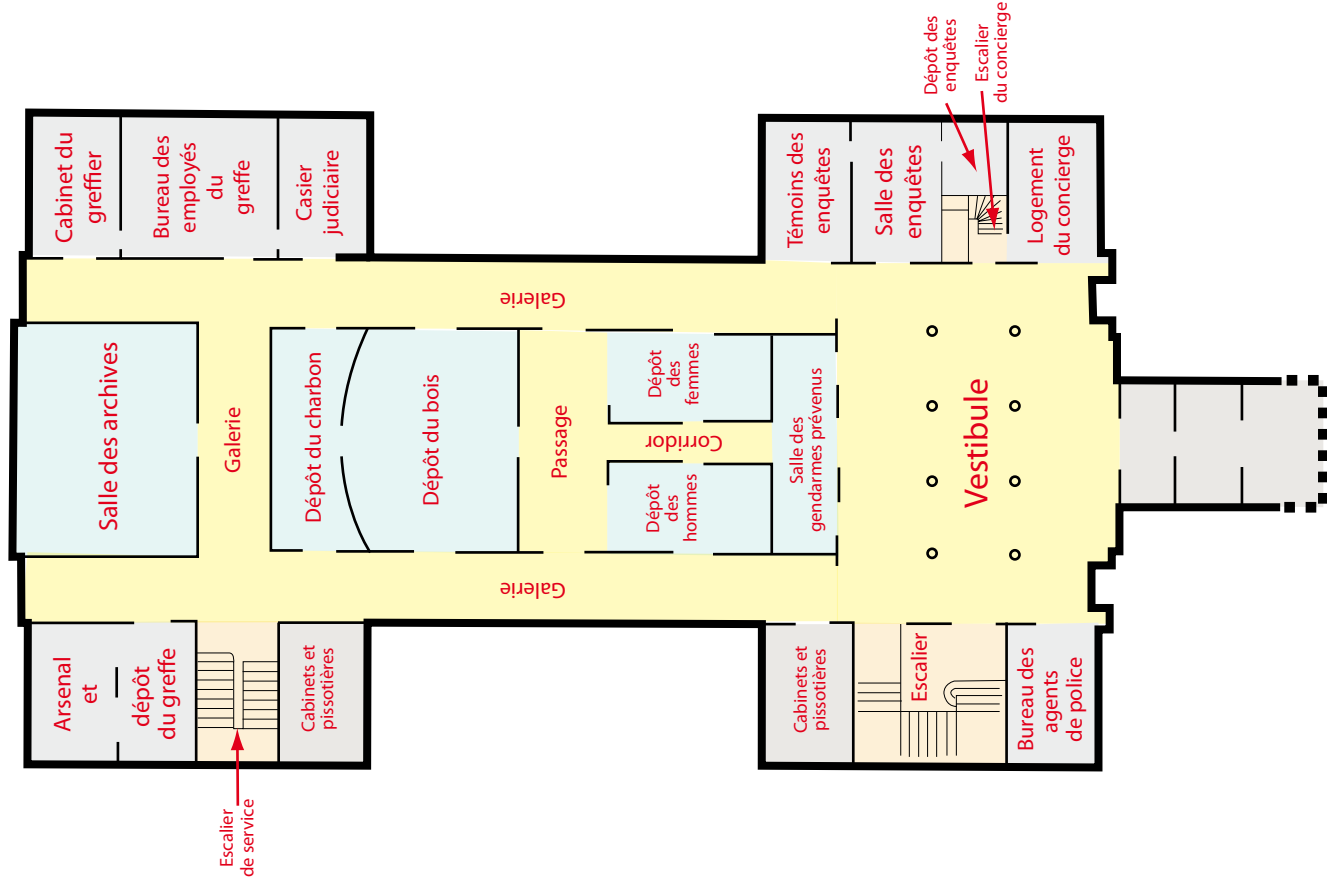
Abréviations :

AD81 = Archives Départementales du Tarn

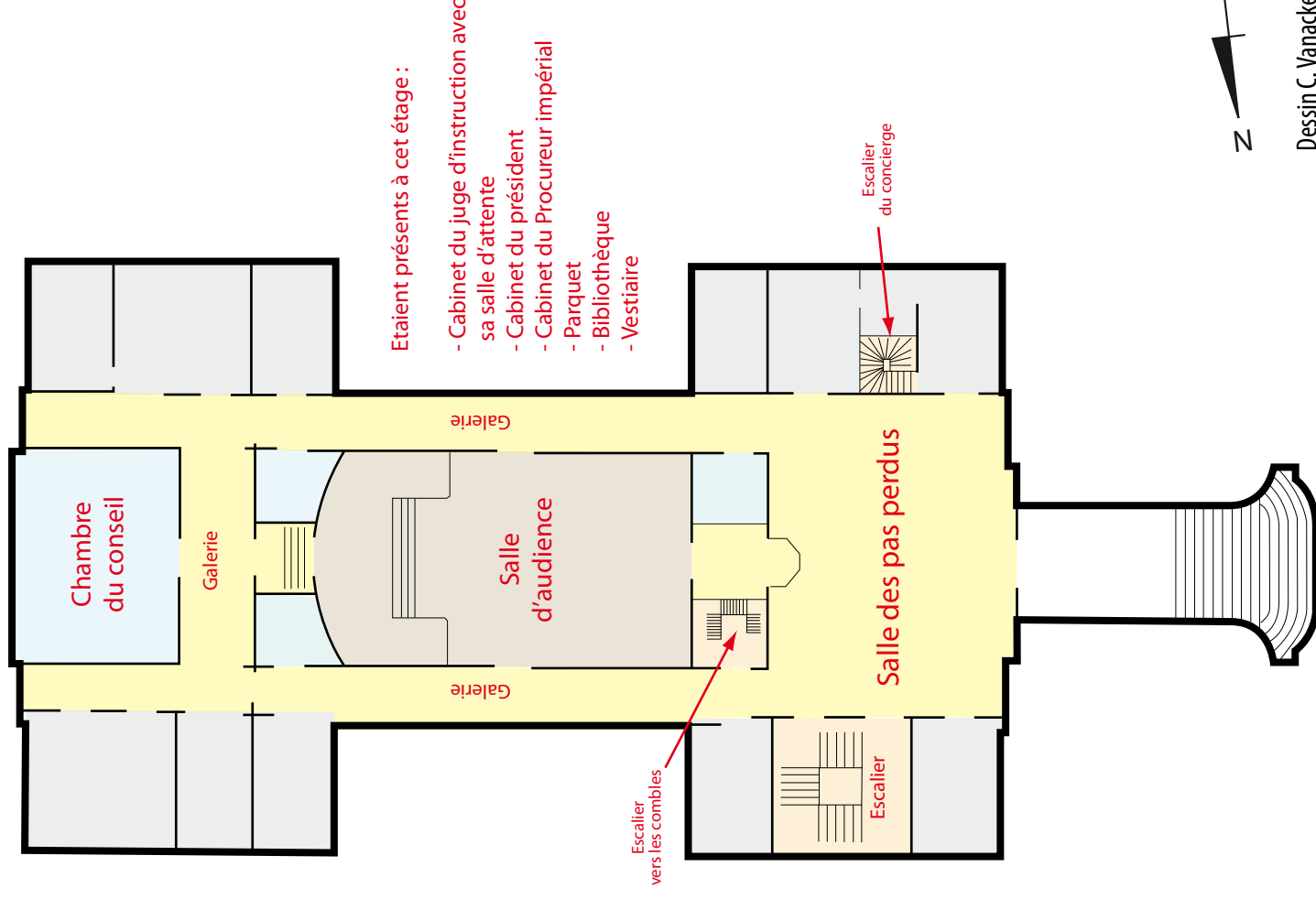
SAL = Société Archéologique de Laval

ML = Collection Musée de Laval

Rez-de-chaussée



Etage



La fonction des salles est indiquée dans les devis de 1860 (AD81, série 4 N),
mais leur localisation n'est pas toujours précisée.



Dessin C. Vanacker